



Problèmes suite à l'achat d'un véhicule à un professionnel

Par **mercier arnaud**, le **24/10/2010** à **17:55**

j'ai acheté une voiture le 03 mars 2010 de 89090km pour 4990€ j'ai eu un problème de boîte de vitesse en mai qui a été pris en charge par le vendeur, en juillet l'embrayage a lâché suite à une usure du disque et du mécanisme après 3252km d'utilisation, usure antérieure à l'achat qui m'a coûté 910€ le garagiste ayant effectué la réparation m'a signalé que la fuite occasionnelle que j'avais signalée était due au joint de culasse donc j'ai laissé le véhicule au vendeur qui me l'a restitué le 19/10 une bielle a éclaté le bloc moteur 80km/H sur la route du retour. après 7 mois de galères dont 4 mois d'immobilisation pour réparations, je me retrouve avec une épave ai-je un recours?